



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Tour du Crieu et sport féminin

Question écrite n° 18223

Texte de la question

M. Michel Larive attire l'attention de Mme la ministre des sports sur le sport féminin et plus particulièrement sur la situation à La Tour du Crieu, dans sa circonscription. Dans sa pratique comme dans son organisation, le sport est marqué par de fortes discriminations en matière d'égalité hommes-femmes. Que ce soit dans le traitement médiatique des événements sportifs, où 85 % de la couverture est consacrée au sport masculin, dans les instances dirigeantes du sport (cadre des fédérations, conseillers techniques régionaux et nationaux, entraîneurs) où les femmes sont de loin sous-représentées, ou dans les dépenses publiques pour le sport, qui sont orientées *de facto* vers des sports pratiqués majoritairement par des hommes. Le sport et les activités physiques sont sans nul doute vecteurs d'émancipation. Ils permettent de combattre les clichés et stéréotypes sexistes qui peuvent être véhiculés par certaines représentations du sport encore ancré dans les sociétés. Ce dont a besoin le sport féminin c'est d'une réelle politique ambitieuse. En Ariège, on a la chance d'avoir des acteurs et actrices du milieu sportif dynamiques, notamment dans le domaine du football féminin. M. le député aimerait rappeler à la mémoire de Mme la ministre un projet d'envergure, qu'il a présenté en octobre 2018 à son cabinet, porté en coopération par la commune de La Tour du Crieu, le FCCF - Football club critourien féminin - (seul club 100 % féminin, *leader* dans le département de l'Ariège) et le district de football de l'Ariège. Ce projet permettrait la concrétisation d'un pôle d'excellence pour le football féminin, auquel serait rattaché un centre administratif pour le football en Ariège. M. le député soutient ce projet ambitieux, qui inscrit le sport féminin au cœur des territoires ruraux, favorise l'accès à la pratique (et ici même de haut niveau), contribue à l'évolution des mentalités et participe à la démocratisation du sport pour toutes et tous. Il lui demande donc quelles réflexions elle tire de l'étude du dossier qui lui a été remis, et quelles démarches elle a ou non entreprises pour ce cas précis. Enfin, au niveau national, il lui demande quels leviers elle compte actionner pour faire évoluer la place du sport féminin dans les sociétés.

Texte de la réponse

L'égalité entre les femmes et les hommes a été déclarée « grande cause nationale » du quinquennat par le Président de la République. Le ministère dispose d'une feuille de route pour le sport qui vise à accélérer la politique d'égal accès des femmes et des hommes à la pratique sportive et aux responsabilités. L'un de ses objectifs prioritaires consiste en l'augmentation du nombre de pratiquants d'activités physiques et sportives. Celui-ci ne pourra être atteint sans assurer l'égalité d'accès de chacune et chacun à la pratique sportive. Cette politique s'appuie sur un cadre législatif et réglementaire et sur une instance de réflexion et de proposition qui associe tous les acteurs du sport avec la mise en place de la Conférence permanente du sport féminin en 2017. Il est important de souligner la prise de conscience du rôle et de la place des femmes dans le sport. Les avancées en matière d'égalité entre les femmes et les hommes dans le sport sont en effet significatives avec des résultats concrets : - Les statuts des fédérations sportives intègrent désormais la féminisation des instances dirigeantes (loi du 4 août 2014) ; suite à l'ensemble des élections fédérales pour la période 2017-2020, le taux de féminisation est passé de 26,5% en 2013 à 34,8% en 2017. - 87 fédérations sportives ont adopté un plan de féminisation qu'elles déploient aujourd'hui au niveau national et territorial ; - Entre 2012 et 2017, la progression

de la pratique sportive licenciée est tirée par l'augmentation des licences féminines (+ 471 000 licences, soit 38,3 % de licences féminines contre 37%) ; - Les missions de directeur technique national ont été confiées à 12 femmes contre 7 lors de la précédente olympiade ; - Entre 2012 et 2017, le nombre de sportives de haut niveau (catégorie Elite) a augmenté de 3,3% alors que dans le même temps la part des hommes a baissé de 0,3%. Bien que significatifs, ces résultats méritent d'être confortés. Pour cela, l'ensemble des acteurs concernés sont mobilisés pour parvenir au développement d'une pratique sportive plus mixte. La Conférence permanente du sport féminin, installée le 5 septembre 2017 par la ministre des sports, vise à préserver l'éthique du sport, à renforcer la régulation et la transparence du sport professionnel et à améliorer la compétitivité des clubs. Cette instance représente le lieu d'échanges et de débats adapté car elle rassemble l'ensemble de ces acteurs : sportifs, médiatiques, économiques, institutionnels. Instrument de veille, force de propositions compte tenu de la qualité de ses membres, elle est l'outil d'appui du ministère pour proposer des évolutions. La première mesure concrète proposée par la Conférence permanente du sport féminin, a été l'opération « sport féminin toujours » qui s'est déroulée les 10 et 11 février 2018 et qui s'est inscrite dans la continuité des événements d'envergure nationale organisés depuis 2014 sur la médiatisation du sport féminin. Elle a été renouvelée les 9 et 10 février 2019. 18 préconisations ont été validées et sont déployées dans la feuille de route fixée pour 2019. Ces mesures concernent le développement des pratiques sportives à tous les niveaux, l'accompagnement des femmes pour leur accès aux responsabilités techniques et électives, la médiatisation du sport féminin et l'économie du sport. Enfin, l'accueil en France, de deux événements sportifs féminins internationaux – le Championnat d'Europe de hand-Ball féminin qui s'est déroulé en décembre 2018 et la Coupe du Monde de football féminin qui se déroulera du 7 juin au 7 juillet 2019 – sont de formidables opportunités pour assurer la médiatisation du sport féminin. L'exposition du sport, et notamment de la pratique féminine, a un effet positif sur la pratique mais aussi sur l'attractivité auprès des partenaires et annonceurs et sur la consommation du spectacle sportif. La médiatisation est la clé de voûte permettant un cercle économique vertueux. La Conférence permanente du sport féminin a retenu des préconisations pour que cette médiatisation soit pérenne et permette de soutenir les développements de la pratique sportive féminine.

Données clés

Auteur : [M. Michel Larive](#)

Circonscription : Ariège (2^e circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18223

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : [Sports](#)

Ministère attributaire : [Sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [26 mars 2019](#), page 2741

Réponse publiée au JO le : [2 juillet 2019](#), page 6210